

COMMUNE DE FETIGNY

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL / REVISION

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

Ech 1/5000

FETI 22.04

ENQUETE PUBLIQUE AUX CONDITIONS D'APPROBATION PAR LA DAEC DU 20.06.2018

URBASOL SA

ROUTE JO-SIFFERT 4

1762 GIVISIEZ

DATE: JUIN 2019

ZONES D'AFFECTATION

ZCV	ZONE DE CENTRE VILLAGE
ZHM	ZONE D'HABITATIONS MIXTES
ZRMD	ZONE RESIDENTIELLE A MOYENNE DENSITE
ZRFD	ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE
ZACT	ZONE D'ACTIVITES
ZIG	ZONE D'INTERET GENERAL
ZL	ZONE LIBRE
ZPCE	ZONE DE PROTECTION DES COURS D'EAU
ZPN	ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE (Zones alluviales)
AF	AIRE FORESTIERE
ZA	ZONE AGRICOLE

MESURES PARTICULIERES

	CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER INDICATIF
	CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER FAIBLE
	CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER MOYEN
	CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER ELEVE
	CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER RESIDUEL
	SECTEUR A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES (PPS1/2/3/4)
	BATIMENTS EXISTANTS NON SOUMIS A L'INDICE BRUT D'UTILISATION DU SOL
	PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL APPROUVE

Voir décision d'approbation de la DAEC du 20.06.2018

MESURES DE PROTECTION

	ELEMENTS NATURELS PROTEGES - HAIES, BOSQUETS
	ELEMENTS NATURELS PROTEGES - ARBRES ISOLEES, VERGERS
	ZONES DE PROTECTION S1/S2/S3 - ZU
	COURS D'EAU
	COURS D'EAU SOUS TUYAUX (tracé exact)
	ESPACE RESERVE AUX COURS D'EAU
	Les dispositions de l'article 13 du RCU « prescriptions particulières relatives aux cours d'eau » du règlement communal d'urbanisme sont applicables.
	IMMEUBLES PROTEGES - CATEGORIES 1/2/3
	PERIMETRES ARCHEOLOGIQUES
	CHEMINS PROTEGES - IMPORTANCE NATIONALE, CATEGORIE 2
	DISTANCE A RESPECTER - CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE EFFECTUEE

INFORMATIONS INDICATIVES

	SITES POLLUES - SITES DE STOCKAGE / AIRE D'EXPLOITATION
	PERIMETRE COMMUNAL

LES COTATIONS DE LA ZONE A BATIR NE SONT PAS MENTIONNEES SUR LE PAZ.
LES DONNEES NUMERIQUES ONT DISPONIBLES A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE FETIGNY,
mail:commune@fetigny.ch, OU AU BUREAU URBASOL SA, mail:info@urbasol.ch

Mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle (FO) n° 24 du 14 juin 2019

Adopté par le Conseil communal de la commune de Fetigny, le 25.11.2019

La Secrétaire communale :

Le Syndic :

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le 26.11.2019

Le Conseiller d'Etat, Directeur :



1'183'500

2'558'500

2'559'000

2'559'500

2'560'000

2'560'500

1'183'000

1'182'500

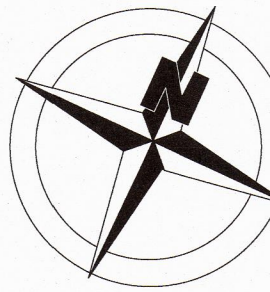
1'182'000

1'181'500

1'181'000

1'184'500

1'184'000



© Etat de Fribourg

Estavayer, en mars 2019

PILLONEL - GINER - 1470 Estavayer-le-Lac

estavayer@pillonel-giner.ch - Tél. 026 663 94 24

2'561'000

2'561'500

2'562'000